

REGLEMENT DU JEU

MODELE JULES AU CAMEROUN

Playce Cameroun, via sa boutique JULES, logée au centre commercial Playce Yaoundé, organise la première édition du MODELE JULES au Cameroun du 06 mai au 05 juin 2024, dont le règlement suit :

ARTICLE 1 : DEROULEMENT DU JEU

Article 1-1 : Période

MODELE JULES au Cameroun aura lieu du 06 mai au 05 juin 2024.

Article 1-2 : Lieu du jeu

Le jeu aura lieu dans la boutique JULES, dans le centre commercial PlaYce à Yaoundé.

ARTICLE 2 : CONDITION D'ELIGIBILITE A PARTICIPER

Le jeu est réservé à toute personne physique, de 21 ans d'âge minimum.

Sont exclus de la participation au jeu, les membres du personnel de CFAO CONSUMER CAMEROUN (ADIALEA Cameroun, PLAYCE Cameroun), pour des raisons de transparence et d'intégrité dans le processus de déroulement dudit jeu. Le jeu est exclusivement réservé aux personnes physiques. Aucune organisation ou personne morale de quelque nature qu'elle soit ne peut, par conséquent, prétendre être désignée gagnante et/ou bénéficiaire d'une dotation.

ARTICLE 3 : CONDITION DE PARTICIPATION

Article 3-1 : Comment participer ?

Les clients de la boutique JULES de Yaoundé ayant effectué un achat durant la période du 06 mai au 05 juin 2024 pourront prendre une photo dans le shooting box mis à disposition au niveau de la Boutique JULES et laisser concourir celle-ci via les réseaux sociaux (Facebook) de Playce Yaoundé.

Article 3-2 : Mécanisme

- Le jeu est ouvert à tout client. Il devra avoir réalisé un achat minimum de 40 000 F en une seule fois durant la période du 06 mai au 05 juin 2024 dans la boutique officielle JULES à Yaoundé. Le client qui le souhaite pourra laisser concourir celle-ci via les réseaux Facebook de Playce Cameroun après signature des droits d'exploitation d'image prévu à l'effet.
- Un shooting (1) sera proposé à chaque client ayant rempli la condition d'achat ci-dessus. Ce shooting sera exécuté par la Boutique « e-shop » chez PlaYce Yaoundé, partenaire exclusif de l'opération. Une (1) photo par client sera prise à titre gracieux. Elle sera transmise de façon numérique aux clients et uniquement de façon numérique. Idéalement, le client portera sa tenue et/ou son achat de marque JULES.

Article 3-3 : Ville concernée par le jeu dans le territoire Camerounais

Le jeu se déroule dans la boutique officielle JULES à Yaoundé, plus précisément dans le centre commercial PlaYce. A cet effet seuls les gagnants résidants ou en séjour sur le territoire camerounais pourront recevoir des lots. Les gagnants pourront se faire représenter par un tiers, sur présentation d'une procuration en bonne et due forme ou toute autre pièce justifiant l'existence d'une filiation entre le gagnant et le tiers représentant.

Article 3-4 : Clôture du jeu

Le jeu sera clos le 05 juin 2024 à 21h30.

Article 3-5 : Résultats du jeu

Les trois premières prises photographiques mise en concours sur les réseaux sociaux de Playce ayant récoltées le plus de likes et commentaires.

Les trois (3) vainqueurs seront reçus le 08 juin 2024 entre 12h et 14h pour la remise en main propre de leurs lots.

ARTICLE 4 : DOTATION EN LOT

Le premier vainqueur recevra une carte cadeau d'une valeur de 120,000 FCFA (Cent vingt mille Francs CFA). Cette carte sera plafonnée à 30 000Fcfca d'achat mensuel sur l'année 2024 à dépenser dans la boutique officielle JULES chaque mois pendant 06 mois à compter du mois de juin 2024. La carte cadeau sera valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Les 2^e et 3^e personnes votées recevront une carte cadeau d'une valeur de 30 000 Francs CFA (Trente mille francs) chacune. Cette carte cadeau sera plafonnée à 10 000Fcfca d'achat mensuel sur l'année 2024 à dépenser dans la boutique officielle JULES chaque mois pendant 03 mois à compter du mois de juin 2024. La carte cadeau sera valable jusqu'au 31 aout 2024.

ARTICLE 5 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles communiquées lors de la participation au jeu pourront faire l'objet d'un traitement informatique par les sociétés organisatrices (Adialéa Cameroun, PlaYce Cameroun, afin de soumettre aux participants ses offres commerciales. En revanche, les sociétés organisatrices s'interdisent de communiquer ces données à des tiers.

ARTICLE 6 : RESPECT DES REGLES DU JEU

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les sociétés organisatrices dans le respect des lois en vigueur au Cameroun. Aucune réclamation afférente à ce jeu ne pourra être reçue passée la date de publication susvisée.

Toutefois, tout litige né du présent règlement fera l'objet d'un arrangement à l'amiable. À défaut d'entente entre les parties au-delà de trente (30) jours, il sera soumis devant les Tribunaux

compétents de Yaoundé.

ARTICLE 7 : DEPOT ET COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement sera publié sur la page facebook de PlaYce Cameroun et sur le site PlaYce-yaounde.cm boutique JULES dont le lien est ci-dessous :

<https://www.playce-yaounde.cm/boutiques/jules/>

Et un lien direct vers ce site sera intégré dans les SMS envoyés aux clients à titre d'information.

ARTICLE 8 : DROITS A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, en participant au MODELE JULES du 06 mai au 05 juin 2024 au Cameroun, le Client bénéficiant du shooting gratuit autorise de fait et expressément l'organisateur : Playce Cameroun à fixer son image sur des photographies et vidéos prises dans le cadre du MODELE JULES au Cameroun. Le Client autorise expressément l'organisateur à reproduire, modifier et communiquer au public les photographies et vidéos comportant son image à titre gratuit. Ces photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tous supports et par tous moyens techniques dont les réseaux sociaux connus et inconnus au jour et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, animation vidéo, etc.).

Ces droits s'exercent dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, design, packaging, expositions, événements internes au groupe CFAO, etc.) pour une durée de trois (3) ans. Il est convenu que le Client ne demandera pas de contrepartie de quelque nature qu'elle soit au Bénéficiaire.

ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être engagée si le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure. Si pareille situation se présente, aucune indemnité ne pourra être réclamée par qui que ce soit aux sociétés organisatrices.

Lesdites sociétés n'encourront aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant le bon déroulement du jeu.

De plus, la responsabilité de ces sociétés ne saurait en aucun cas être retenue en cas de non-réception du message de confirmation.

Fait à Yaoundé, le 26 avril 2024

La Direction